



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Police cantonale POL
Kantonspolizei POL

Place de Notre-Dame 2, 1700 Fribourg

T +41 26 305 16 13, F +41 26 305 16 14
pressepolice@fr.ch, www.policefr.ch

Fribourg, le 2 juillet 2013

Communiqué de presse

Eviter les tracas lors d'un nettoyage de toit

La Police cantonale fribourgeoise constate chaque année le même phénomène à l'approche des beaux jours. Des personnes faisant du porte à porte proposent de nettoyer toitures ou dallages sans posséder les autorisations nécessaires.

Chaque année, dès l'arrivée du printemps, des personnes frappent aux portes pour offrir divers services de nettoyages de toits ou de dallages. Il s'agit souvent d'entreprises itinérantes. Ces entreprises, dont les employés sont souvent très insistants, font principalement leur démarchage auprès de personnes âgées.

Récemment, trois cas ont été portés à la connaissance de la Police cantonale. L'entreprise itinérante proposant ses services a été contrôlée par une patrouille et dénoncée au service compétent. Elle ne possédait pas d'autorisation pour exercer dans notre canton et utilisait des produits proscrits. La plupart du temps, les nettoyages proposés par ces personnes se font à l'eau de Javel, une pratique pouvant être polluante. Les produits autorisés pour le nettoyage de toits et de dallages doivent être enregistrés en Suisse et sont soumis à autorisation.

Les personnes susceptibles de fournir des renseignements sur ces activités peuvent prendre contact avec la Police cantonale au 026 305 17 17.

Pour toute information concernant un nettoyage respectueux de l'environnement, vous pouvez consulter le site internet du Service de l'environnement du canton de Fribourg.

http://www.fr.ch/sen/files/pdf45/pollution_biocides_herbicides_fr.pdf

Contact

Sgte ats Sonya Eicher

Attachée de presse
T +41 26 305 16 13
M +41 79 900 31 14
sonya.eicher@fr.ch

—
Direction de la sécurité et de la justice **DSJ**
Sicherheits- und Justizdirektion **SJD**